

## Construction

Cette fiche vous aide à déterminer rapidement si le chantier ou le siège de votre entreprise de construction est : non classé : aucun des seuils n'est atteint pour aucune installation ou activité ; en classe 3 : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 3" ; en classe 2 : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 2".

Cette fiche vous aide à déterminer rapidement si le chantier ou le siège de votre entreprise de construction est :

- **Non classée** : aucun des seuils n'est atteint
- **En classe 3** : si au moins un des dépôts tombe dans la colonne "classe 3"
- **En classe 2** : si au moins un des dépôts tombe dans la colonne "classe 2"

**Il s'agit d'un premier diagnostic qu'il est toujours nécessaire de faire vérifier par votre conseiller environnement ! Vous retrouvez ses coordonnées en fin de document.**

## Description du secteur

Ce secteur comprend les activités telles que les chantiers de construction, de travaux publics et privés. L'établissement, outre son activité principale, peut éventuellement comprendre des activités ou installations annexes telles que de stockage de matières, de déchets, certaines installations techniques (compresseurs...) qui seront éventuellement classées.

Chantiers	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Opérations de forage, sondage <b>pour une prise d'eau</b>	Jamais en cl. 3	Toujours en cl. 2
Travaux de finition ( <b>décapage, repeinture</b> )	1 000 m <sup>2</sup> de surface traitée	Jamais en cl. 2
Amiante		
<b>Nettoyage haute pression de produits contenant de l'amiante</b>	Toujours classé	20 kW

# Votre **PRÉ-DIAGNOSTIC** **SECTORIEL**

<b>Chantiers d'enlèvement, décontamination, encapsulation :</b>		
Joint de porte, mastics, caoutchoucs	+ de 10 m	+ de 20 m
Calorifuge	+ de 5 m	+ de 10 m
Matériaux en amiante-ciment	+ de 120 m <sup>2</sup>	+ de 5 000 m <sup>2</sup>
Engins et outillages		
Tous (sauf bulldozers et grues et ceux mis sur le marché après le 31/12/1996 avec le signe CE acoustique)	250 kW	Jamais en cl. 2
Cribles et concasseurs	250 kW	Jamais en cl. 2
Déchets non triés sur chantiers	D'office	Jamais en cl. 2
Utilisation d'explosifs <b>dans : les travaux publics et de génie civil les travaux de destruction de bâtiments</b>	Jamais en cl. 3	Toujours en cl. 2

Pour toutes questions,  
contactez-nous via [service.environnement@ucm.be](mailto:service.environnement@ucm.be) ou au

- +32 477 61 79 33 pour Liège
- +32 474 42 27 82 pour Namur/Luxembourg
- +32 474 69 15 47 pour le Hainaut/Brabant wallon

